

Association du champ du four

Michel MELLON
2A rue du champ du four
71380 Saint Marcel



Membre de
CAPEN71 – 7 rue de la Reppe – 71330 Ouroux/Saône

Saint Marcel le 21 janvier 2019

Mairie de Saint Marcel
Monsieur le Maire
71380 Saint Marcel

Objet : Réouverture circuit de karting

Référence : Ma 2^{ème} lettre en recommandé avec AR de juillet 2018 – Votre réponse du 17 septembre 2018

Annexe : Plan de masse du circuit

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Maire,

Je constate à la lecture de votre lettre du 17 septembre 2018 que la piste de karting n'a jamais fait l'objet de permis d'aménager.

La piste est maintenant ouverte aux motos. Ce qui signifie qu'elle a fait l'objet d'un renouvellement d'homologation puisqu'elle était homologuée par arrêté préfectoral pour 4 ans à partir du 05 juillet 2013.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous faire parvenir ce nouvel arrêté d'homologation que je n'ai pas trouvé sur le site de la préfecture.

D'autre part, le plan de masse du circuit joint à l'arrêté du 05 juillet 2013 (ci-joint en annexe) montre la présence d'un hangar. Cet hangar n'existe plus. Qu'est-il devenu ?

Enfin, ce circuit appartenait à la commune et était utilisé par le public. Il faisait donc partie du domaine public de la commune.

De même, pour la maison de la rue St Fiacre qui avait été aménagée pour recevoir des associations et qui était occupée, jusqu'après sa vente, par l'association cycliste de St Marcel.

Par conséquent le circuit de karting tout comme cette maison n'ont pas pu être vendus sans avoir fait l'objet d'un déclassement.

Mais je n'ai pas trouvé les délibérations du Conseil Municipal relatives à ces déclassements et je vous serais également reconnaissant de bien vouloir nous les communiquer.

En résumé :

Je vous demande donc de nous communiquer :

- L'arrêté préfectoral de renouvellement d'homologation de la piste de karting,
- Les délibérations de déclassement du circuit de karting et de la maison pour associations de la rue St Fiacre,

et de nous expliquer ce qu'est devenu le hangar du karting.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Mellon

Nota :

Je vous serais reconnaissant de continuer à envoyer une copie de votre réponse à l'association du champ du four ainsi qu'à la CAPEN.

Si je vous envoie cette lettre en recommandé avec AR, c'est que je suis obligé pour demander l'intervention de la CADA si cela s'avère nécessaire.

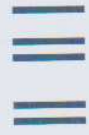
En provenance de :

~~Mairie de St Marcel
Monsieur de Haro
71380 St Marcel~~

SGR2 V02 - PTC 30A - 20160261016 - 0818



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 159 062 3323 0



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 22/2/19
Distribué le : 22/2/19

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :
Signature
(Prénom, Nom, Prénom
si mandataire)
Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

MELLOU

2A rue du champ des four
71380 St Marcel

